

VOUS ÊTES STAGIAIRE

En tant que futur titulaire de la Fonction publique d'État à la rentrée prochaine, vous devez participer obligatoirement au mouvement afin d'obtenir votre premier poste, étape cruciale dans votre vie professionnelle et personnelle.

Vos conditions d'affectation Volontaire REP + ?

La crise de recrutement, particulièrement sévère dans notre académie, a des effets directs sur les conditions d'affectation. En effet, les recrutements de l'année précédente déterminent les capacités d'accueil de chaque académie. Dans les disciplines les plus déficitaires (mathématiques, sciences physiques, économie-gestion, lettres classiques...), obtenir un poste fixe plutôt qu'une zone de remplacement est devenu la règle, y compris avec un barème peu élevé. Cependant, si l'on prend en compte l'ensemble des disciplines, la proportion de néo-titulaires affectés sur ZR (37,8 %) reste importante. Or, ces dernières années, les conditions d'exercice sur ZR se dégradent incontestablement (multiplication des affectations sur 2 ou 3 établissements, hors-zone ou aux confins de l'académie, incluant des heures supplémentaires). S'ajoutent à cela, pour tous les collègues, l'alourdissement général des effectifs, les difficultés résultant de la mise en œuvre des réformes : en lycée, depuis l'an dernier, la charge de travail des collègues s'est considérablement accrue.

Malgré cette dégradation incontestable, et même dans le contexte particulièrement pesant de crise sanitaire, le Ministère comme le Rectorat, continuent de se féliciter de rentrées réussies. Pourtant, par ses choix, son refus de revaloriser significativement nos salaires et nos conditions de travail comme de mettre en œuvre de véritables pré-recrutements, le Gouvernement laisse perdurer la crise d'attractivité de nos métiers, qui pèse sur les conditions d'exercice. Loin de nos revendications, la réforme de la formation initiale va même encore dégrader les conditions d'entrée dans le métier.

La possibilité, pour les néo-titulaires, d'exclure de leurs vœux les établissements REP+ de l'académie, présentée par l'Administration comme une prise en compte des difficultés de l'entrée dans le métier, est en fait un moyen de se dispenser de toute mesure améliorant les conditions de travail et d'étude dans ces établissements. Attention, ce choix limite les possibilités d'affectation en poste fixe, mais n'évite pas une affectation en établissement « difficile » : beaucoup n'entrent dans aucun classement !

Bonifications stagiaires

Pour être accordées à l'intra, ces bonifications doivent l'avoir été à l'inter 2020.

→ Stagiaires ex-contractuels dans l'enseignement public du Second degré justifiant de services suffisants :

20 points sur les vœux commune tout poste et 150 points, sur les vœux ZRD, ZRA, DPT et ACA tout poste.

→ Stagiaires lauréats de concours ne pouvant pas bénéficier de la bonification ex-non-titulaire :

15 pts sur le vœu de leur choix, à préciser en rouge sur l'AR (à défaut la bonification sera portée sur le 1^{er} vœu).

→ Stagiaires 2018-2019 et 2019-2020 n'ayant pas encore utilisé leur bonification « stagiaire » :

15 pts sur le vœu de leur choix, à préciser en rouge sur l'AR.



Quelle stratégie pour le mouvement ?

Conseils aux stagiaires, soumis à l'extension (voir page 6) :

→ prendre contact avec les élus du SNES-FSU et participer aux réunions organisées pour les stagiaires par la section académique (voir page 24),

→ utiliser la possibilité de formuler jusqu'à 20 vœux en y incluant des vœux larges et réalistes,

→ pour être efficace, la bonification stagiaire doit porter sur un vœu accessible au barème associé à celui-ci. La situation peut varier d'une discipline à l'autre. Contactez-nous pour la stratégie à adopter.



Le SNES-FSU revendique :

→ Une entrée dans le métier progressive, avec le rétablissement, pour les stagiaires, d'un service d'enseignement n'excédant pas un tiers des obligations de service, pour une formation faisant alterner théorie et pratique.

→ Un demi-service devant élèves la première année de titularisation et 12 heures la seconde permettraient des compléments de formation adaptés, choisis et construits par les enseignants.

→ Pour une mobilité choisie : l'amélioration des conditions d'affectation et de service passe par la construction d'un mouvement national rénové et l'implantation d'un nombre de postes en établissements répondant aux besoins du système éducatif.

STAGE ENTRER DANS LE MÉTIER

VENDREDI 19 MARS, de 9h30 à 16h30

En visio-conférence, ouvert à tous les stagiaires : syndiqués et non-syndiqués.

L'après-midi sera consacré aux mutations INTRA. Des commissaires paritaires du SNES-FSU répondront à toutes vos questions.

Le SNES-FSU vous accompagne dans votre recherche de logement

Un dispositif spécial est mis en place dans l'académie de Versailles pour accompagner les futurs néo-titulaires.

Guide logement, logements sociaux réservés : tous les détails sont sur notre site, rubrique "Métiers/Statuts > Action sociale".